



Hotel de Ville
Place de l'Hôtel de Ville
L-4138 Esch-sur-Alzette

www.esch.lu

Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 2011

Par courrier recommandé

BLAAT SCI

1, rue Audun
L-4018 Esch-sur-Alzette

Objet : VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE / CONTRAT DE BAIL 5, RUE AUDUN

Messieurs,

Par la présente, je me permets de m'adresser à vous au nom du Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville d'ESCH-SUR-ALZETTE en relation avec le contrat de bail du 8 avril 2004, amendé par avenant du 14 juillet 2005, relatif aux locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 5 et 7, rue Audun, et hébergeant notamment les locaux de la Maison des Citoyens.

En tant que propriétaire, vous êtes responsable du bon fonctionnement des installations de chauffage et d'électricité au sein de l'immeuble.

Vous êtes au courant que depuis pas mal de temps l'installation de chauffage connaît d'importants dysfonctionnements et se trouve dans un état déplorable. Je vous rappelle qu'on se trouve en pleine période hivernale. Les pannes se multiplient, rendant ainsi les locaux impropres à leur destination.

Les installations électriques se trouvent également dans un état lamentable. Au cours des deux dernières semaines, il y a eu plusieurs pannes d'électricité qui ont gravement préjudicié l'exploitation des lieux.

Je dois malheureusement constater que vous manquez gravement à vos obligations de propriétaire auquel il incombe de garantir un usage des lieux conforme à leur destination. La mise à disposition et l'entretien des installations de chauffage et d'électricité adaptées et conformes aux règles de l'art en font évidemment partie.



La présente vaut mise en demeure de procéder à la réparation immédiate des installations de chauffage et d'électricité à l'immeuble sis 5, rue d'Audun et de les conformer aux règles de sécurité applicables.

Je tiens à vous informer que dans l'hypothèse où il ne sera pas remédié aux problèmes susmentionnés dans les meilleurs délais, le Collège des Bourgmestre Echevins demandera au Conseil Communal dans sa séance du 14 janvier 2011 de l'autoriser à ester en justice contre la société civile immobilière BLAAT SCI pour solliciter le respect du contrat de bail et l'indemnisation du préjudice subi.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

pour le Collège des Bourgmestre et Echevins
signé Lydia MUTSCH, Bourgmestre

Copie à : M. Gaston Blaat, 6, rue Pierre Claude, L-4063 Esch-sur-Alzette